

## Clariane intègre l'indice CAC® SBT 1.5°

*Paris, le 20 septembre 2024* – Clariane, première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité (la « **Société** »), annonce son entrée dans l'indice CAC® SBT 1.5° qui sera effective à partir du lundi 23 septembre 2024.

Cette insertion dans le CAC® SBT1,5° reflète les efforts de Clariane dans sa politique de réduction de son empreinte carbone, conformément à ses engagements d'entreprise à mission.

### Avertissement

Le présent document contient des informations de nature prévisionnelle auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris les informations incluses ou incorporées par référence, concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prévisionnelle. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs que la Société ne peut ni contrôler, ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché futures. Les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document constituent des anticipations sur une situation future et doivent être considérés comme tels. La suite des événements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le présent document du fait d'un certain nombre de risques et incertitudes décrits au Chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2024 sous le numéro d'enregistrement D.24-0380, tels qu'amendés (i) à la section 3 de l'amendement déposé le 31 mai 2024 auprès de l'AMF sous le numéro D. 24-0380-A01 (le « Premier Amendement ») et (ii) à la section 2 de l'amendement déposé le 12 juin 2024 auprès de l'AMF sous le numéro D. 24-0380-A02 (le « Deuxième Amendement ») disponibles sur le site internet de la Société ([www.clariane.com](http://www.clariane.com)) et celui de l'AMF (<https://www.amf-france.org/fr>). Toutes les déclarations prospectives incluses dans le présent document ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Clariane S.E. ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans le présent document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ni Clariane, ni aucun de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, affiliés ou conseillers n'acceptent de responsabilité quant au caractère raisonnable des hypothèses ou des opinions émises ou de la probabilité de réalisation des projections, des perspectives ou des rendements. Toute responsabilité pour de telles informations est expressément exclue. Rien dans ce document n'est, ou ne doit être considéré comme, une promesse ou une déclaration pour l'avenir. En outre, aucune déclaration contenue dans ce document n'est destinée à être ou ne peut être interprétée comme une révision de résultats. Les performances passées de Clariane ne peuvent pas être considérées comme un guide pour les performances futures.

Dans ce communiqué, et sauf indication contraire, toutes les variations sont exprimées sur une base annuelle (2024/2023), et à périmètre et taux de change constants.

Les principaux indicateurs alternatifs de performance (IAP), tels que les notions « d'EBITDA », « d'EBIT », « d'endettement net » ou encore de « levier financier », font l'objet d'une définition accessible dans le Document d'Enregistrement Universel disponible sur le site internet de la société [www.clariane.com](http://www.clariane.com).

**Présentation de l'indice CAC SBT 1.5°** (source Eurtonext : <https://www.euronext.com/fr/news/indice-cac-sbt-15>)

### Le premier indice orienté climat au sein de la famille CAC.

L'indice CAC® SBT 1,5° est un indice axé sur le climat qui vise à ouvrir la voie à une économie zéro carbone, à stimuler l'innovation et à favoriser la croissance durable en fixant des objectifs de réduction des émissions fondés sur des données scientifiques. L'initiative Science Based Targets (SBT) aide les entreprises à définir des actions ambitieuses en matière de climat.

#### Indice CAC SBT 1.5 - Principes clés

L'indice CAC® SBT 1,5° suit les entreprises de l'indice SBF 120 dont les objectifs de réduction des émissions ont été approuvés pour être conformes à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris.

Les entreprises confrontées à une controverse ESG de catégorie Élevée ou Grave, ou qui ne sont pas conformes aux principes de l'UNGC, tels qu'évalués par Sustainalytics, ne sont pas éligibles à l'indice (production de produits du tabac et produits/services connexes, vente au détail de produits du tabac, armes controversées, extraction d'énergie de schiste, extraction de sables bitumineux, extraction d'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique, extraction de charbon thermique et production d'électricité, armes légères). L'exclusion des entreprises basée sur l'évaluation de la température est également appliquée. »

# clariane

## À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Avec leurs différentes expertises, les 60 000 professionnels du Groupe travaillent chaque année au service de près de 900 000 patients et résidents dans trois grands domaines d'activités : les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias, etc.), les établissements et services de santé (Inicea, Ita, Grupo 5, Lebenswert, etc.) ainsi que le domicile et habitat alternatif (Petits-fils, Ages&Vie, etc.).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Le groupe Clariane est coté sur Euronext Paris Section B depuis novembre 2006.

Euronext ticker: CLARI.PA - ISIN: FR0010386334

## Contacts investisseurs

---

### Stéphane Bisseuil

Directeur des relations investisseurs

+33 (0) 6 58 60 68 69

[stephane.bisseuil@clariane.com](mailto:stephane.bisseuil@clariane.com)

## Contacts presse

---

### Matthieu Desplats

Directeur des relations presse

06 58 09 01 61

[matthieu.desplats@clariane.com](mailto:matthieu.desplats@clariane.com)

### Julie Mary

Responsable des relations presse

06 59 72 50 69

[julie.mary@clariane.com](mailto:julie.mary@clariane.com)

### Florian Bachelet

Responsable des relations presse

06 79 86 78 23

[florian.bachelet@clariane.com](mailto:florian.bachelet@clariane.com)